



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 30 août 2024.

Date d'affichage : lundi 09 septembre 2024.

Le six septembre mil vingt-quatre, à quinze heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.  
Messieurs Jean-Pierre POIROT, Bruno JOLLY et Maxime ZIELONY.

**Absent excusé** : Monsieur Michel TRONCHE

**Procuration** : Monsieur Michel TRONCHE a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre POIROT.

---

**Délibération N°12/2024 SOUSCRIPTION PRET POUR LA REFECTION DU CHEMIN DU PETIT ETANG**

Monsieur le Maire présente plusieurs offres de prêt pour financer la réfection du chemin du petit étang. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, valide l'offre de prêt suivante :

Banque : Caisse d'épargne  
Montant : 45 000 €  
Durée : 15 ans  
Fréquence des échéances : trimestrielles  
TAEG Fixe 4.30%  
Frais de dossier : 200 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le



Jean-Pierre POIROT  
2024.09.09 11:55:20 +0200  
Ref:7161605-10739297-1-D  
Signature numérique  
le Maire